



**A R R E T E**

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION  
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER  
A ROYAN**

---

HT/ET  
A SG N° 10/0202

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par Madame BARATON, gérante de l'établissement « L'ITALIEN » en date du 10 Février 2010,

Considérant que Madame BARATON est régulièrement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marennes sous le numéro 412 783 607 (code APE 551 A),

Considérant que Madame BARATON a justifié du fait qu'elle est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : Madame BARATON est autorisée à occuper la terrasse sise Front de Mer au droit du n° 60 telle qu'elle figure en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : Café, Hôtel, Restaurant étant précisé que l'exploitation d'un débit de boissons sur cette terrasse est exclue des présentes.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 15 Mars 2010 pour se terminer le 30 Septembre 2010 moyennant une redevance de 2.600,40 € ainsi calculée : 125,20 €/m².

Le montant de la redevance sera payé au plus tard le 15 Juillet et 16 Août en deux termes égaux.

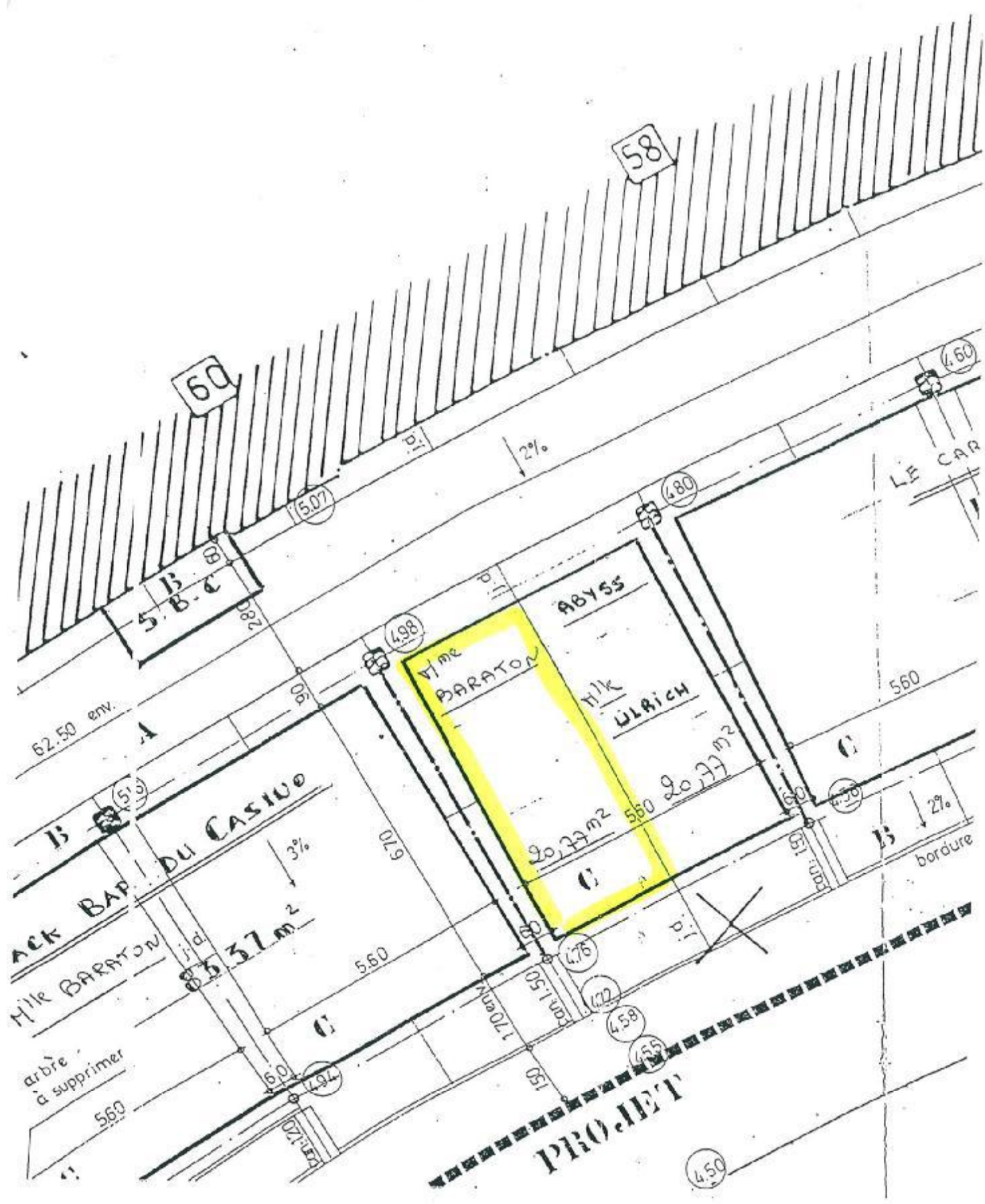
ARTICLE 3 : Madame BARATON, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont elle a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

« Lu et Approuvé »  
Sandrine BARATON

Fait à ROYAN,  
Le 24 mars 2010  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
Bernard GIRAUD

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 25 mars 2010



60

58

S.B.C  
B

LE CAR

Mme BARATON

ABYSS

Mlle ULRICH

ACK BAR DU CASINO

85,37 m²

20,77 m²

20,77 m²

62,50 env.

arbre à supprimer

PROJET

bordure

507

498

480

460

510

450

476

472

458

455

450

282

670

560

560

660

650

170cm

150

170cm

2%

3%

2%